

Le Cinov Paca et Corse s'intéresse

PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ DES DIRIGEANTS DES TPE-PME, TEL EST L'OBJECTIF À TERME DU CINOV. LES ATELIERS DÉBATS ORGANISÉS À ARLES, LE 23 MARS, PAR LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE DU CONSEIL, DE L'INGÉNIERIE ET DU NUMÉRIQUE, AVAIENT DONC POUR THÉMATIQUE « LA SANTÉ DES DIRIGEANTS »... UNE OCCASION POUR FAIRE PASSER LE MESSAGE.

Les TPE-PME sont souvent dépourvues devant la gestion sociale, humaine et médicale. Manque de temps, de compétences, de connaissances, de soutien... nombreux sont les déterminants qui jouent sur les résultats de la gouvernance des entreprises TPE-PME et le bien-être des dirigeants : c'est ce que le Cinov a mis en avant à Arles, le 23 mars lors de son atelier, sur la base d'une étude menée par Malakoff-Médéric.

Il existe ainsi un stress dû pour 100 % des personnes interrogées à la trésorerie, pour 76 % aux ventes (incertitude du carnet de commandes) et pour 52 % aux clients. Les dirigeants sont donc sous tension. Huit sur dix estiment que leur travail est nerveusement fatigant, 58 % ont des journées extrêmement ou assez stressantes, et 26 % souffrent de troubles du sommeil.

Les risques psychosociaux du dirigeant de PME

Mais les dirigeants, qui s'estiment d'ailleurs en bonne santé, gardent des habitudes de vie pas forcément toujours bonnes. Ainsi, 66 % estiment ne pas pouvoir s'arrêter même si leur médecin leur prescrit. La moitié des dirigeants sont en surpoids ou obèses et 21 % sont des buveurs quotidiens d'alcool. Plus d'un sur deux (52 %) travaille plus de 50 heures par semaine, 48 % ont des déplacements professionnels au moins 10 jours/mois et 47 % font plus de 30 000 kilomètres par an.

« Il faut donc modifier le regard que la société porte sur la santé des dirigeants. En effet, nous considérons que l'institutionnalisation de la prévention de la santé des dirigeants de PME est une question cruciale pour nos sociétés. Il n'y a pas aujourd'hui de service de santé au travail pour les travailleurs non salariés. Le Régime social des indépendants (RSI) offre au mieux à ces cotisants le remboursement d'une visite médicale préventive auprès du médecin généraliste », soulignent dans un ouvrage sur « Les risques psychosociaux du dirigeant de PME », le professeur Olivier Torrès, l'un des intervenants des ateliers Cinov, et Thomas Lechat, ancien docteur en gestion à l'université de Montpellier.

Ce constat résonne particulièrement ici, à Arles : « Le tissu économique du Pays d'Arles est composé en très grande majorité de TPE. Nous n'avons en effet que 6 % d'établissements de plus de 11 salariés », relève Nicolas Sauvan-Magnet, président de la commission des finances de la CCI du Pays



Les intervenants des ateliers Cinov.

d'Arles. Et d'ajouter : « La santé des dirigeants est souvent mise à mal et les travaux présentés montrent bien que c'est loin d'être une priorité. La CCI est à la disposition des entrepreneurs dans les étapes clés de la gestion de leur entreprise. »

Les facteurs « salutogènes » sur la santé

À la santé des dirigeants sont souvent associés des facteurs néfastes... et pourtant, il existe bien des facteurs bénéfiques.

La fierté, le renouvellement, l'attachement au secteur sont des fondamentaux professionnels solides. Selon l'étude de Malakoff-Médéric, 96 % sont

fiers de diriger leur entreprise, 92 % évoluent dans un environnement professionnel stimulant, 77 % recommanderaient à un proche de monter son entreprise, 69 % recommanderaient à un proche de travailler dans leur secteur d'activité. Le retour sur investissement est également très positif : 83 % pensent qu'être dirigeant d'entreprise leur permet de mener à bien des projets qui leur tiennent à cœur, 72 % qu'il leur apporte de la reconnaissance sociale et donne un statut, 55 % qu'il permet de gagner de l'argent et de se constituer un patrimoine.

■ Alain Ricci

60 000 REBONDS : UNE ASSOCIATION POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS EN POST-FAILLITE

« 60 000 entreprises font faillite chaque année. C'est généralement un traumatisme financier, professionnel et personnel pour l'entrepreneur concerné. Parmi eux, se trouvent de très nombreux talents et des expertises essentielles pour l'entrepreneuriat français, et pour la vitalité de notre économie. Mais rien ou presque n'existe pour les aider à rebondir. L'association 60 000 rebonds est née de ce constat et de l'expérience personnelle de son président Philippe Rambaud. Véritable "centrale de compétences" totalement bénévole en soutien des entrepreneurs post-faillite pour les aider à rebondir plus vite et mieux que s'ils restent isolés, 60 000 rebonds se positionne également comme un laboratoire permanent du rebond post-échec, avec pour volonté de faire évoluer en profondeur le regard sur l'échec en France. »

(Source : 60 000 rebonds)

ssse à la santé des dirigeants

QUESTIONS À

JEAN-LUC REINERO, PRÉSIDENT DU CINOV PACA ET CORSE

« Les TPE-PME sont souvent dépourvues devant la gestion sociale, humaine et médicale »

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES MÉTIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE, DU CONSEIL, DE L'INGÉNIERIE ET DU NUMÉRIQUE ORGANISE UNE SÉRIE DE RENCONTRES THÉMATIQUES POUR LES DIRIGEANTS DE TPE-PME.

TPBM : Pourquoi avoir organisé une rencontre autour de la thématique « La santé des dirigeants » ?

Jean-Luc Reinerio : Dans la prestation intellectuelle, les dirigeants des TPE-PME peuvent se trouver face à des situations qui engendrent une certaine fragilité. Il existe des éléments de tension notamment le stress lié à des problématiques d'accès au marché, de souplesse d'organisation et bien sûr, la solitude du dirigeant. L'objectif est donc d'écrire une page de cette santé des dirigeants pour inviter les hommes politiques à prendre des mesures et sensibiliser les chefs d'entreprise à travailler autrement.

Quelles sont les pistes à étudier pour que la santé des dirigeants se porte mieux ?

Les organismes de prévoyance réfléchissent à accompagner les dirigeants par des formes de thérapie. En revanche, il n'existe pas d'aide à l'organisation et à l'anticipation de ces éléments. Le RSI (Régime social des indépendants, NDLR) a accepté récemment de mettre à disposition une cellule psychologique, mais ce n'est que le début. Pour lutter contre la solitude des dirigeants, il faut qu'ils soient membres d'un réseau comme le nôtre.

Vous l'avez dit, il faut un réseau. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le Cinov Paca et Corse ?



Jean-Luc Reinerio, président du Cinov Paca et Corse.

Le Cinov Paca Corse, ce sont 14 syndicats professionnels réunis autour de l'acte de construire, des métiers de la prestation intellectuelle, du conseil, de l'ingénierie et du numérique.

Quel est le prochain atelier-débat de 2017 ?

Le prochain aura lieu le 22 juin à Aix-en-Provence. Il aura pour thématique le sport, la santé et le management en entreprise. Il répondra à différentes questions dont : « comment le sport peut s'insérer dans le management en entreprise ? ». Nous aurons les témoignages de Manuel Herrero, réalisateur audiovisuel, et Anne-Charlotte Vuccino, professeur de yoga.

■ Propos recueillis par Alain Ricci

LE DISPOSITIF APESA POUR LA SANTÉ DES CHEFS D'ENTREPRISE

« Depuis la crise économique de 2008, une hausse du nombre d'entreprises en difficultés a été constatée dans les tribunaux de commerce. Aujourd'hui, un chef d'entreprise se suicide tous les deux jours en moyenne. Fort de ce constat, un dispositif est né en septembre 2013 : Apesa pour Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance psychologique aiguë. Depuis, une équipe de quinze praticiens, spécialisée dans les addictions, la prévention du suicide et la médiation familiale, a aidé des centaines de chefs d'entreprise. Aujourd'hui, trente juridictions commerciales ont déjà manifesté leur intention de mettre en œuvre un dispositif Apesa et à leur périphérie, des chambres consulaires, des experts-comptables, des organisations professionnelles rejoignent cette action. L'objectif d'Apesa pour les mois à venir est double : étendre ce dispositif au plus grand nombre de tribunaux de commerce et de chambres consulaires, et communiquer sur l'aide qu'apporte ce dispositif, en donnant aux professionnels du droit les moyens d'identifier, de signaler et de soutenir les chefs d'entreprise en difficulté. »

(Source : Apesa)